

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2018-2019

24 OCTOBRE 2018

PROJET DE DÉCRET

RELATIF À L'ENTREPRISE PUBLIQUE DES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES DE
L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
(ETNIC)⁽¹⁾

—

AMENDEMENT(S)
DÉPOSÉ(S) EN SÉANCE

—

(1) Voir Doc. n°684 (2018-2019) n°1 à 4.

TABLE DES MATIÈRES

1	Amendement n°1 déposé par Mme Christiane Vienne, Mme Christine Poulin et M. Bruno Lefebvre	3
2	Amendement n°2 déposé par Mme Christiane Vienne, Mme Christine Poulin et M. Bruno Lefebvre	3
3	Amendement n°3 déposé par Mme Christiane Vienne, Mme Christine Poulin et M. Bruno Lefebvre	3

**1 Amendement n°1 déposé par Mme
Christiane Vienne, Mme Christine
Poulin et M. Bruno Lefebvre**

A l'article 1er, supprimer l'actuel 4° relatif à la définition de « tiers de confiance »

Renommer la suite en conséquence.

Justification

Dans la mesure où la notion n'est pas utilisée dans la suite du décret, cette définition sera omise.

**2 Amendement n°2 déposé par Mme
Christiane Vienne, Mme Christine
Poulin et M. Bruno Lefebvre**

A l'article 4, §2, 9°, remplacer les mots « de l'article 14 » par les mots « de l'article 9 ».

Justification

Correction technique.

**3 Amendement n°3 déposé par Mme
Christiane Vienne, Mme Christine
Poulin et M. Bruno Lefebvre**

A l'article 6 §1er, alinéa 1 : supprimer la partie de phrase « et sans préjudice des dispositions des articles 7 à 11 du présent décret »

Justification

Correction technique liée à la suppression des articles concernés dans le projet de décret (voir avant-projet de décret).